



Informations pour les parents – Logopédie

Chers parents,

La réussite de l'acquisition du langage est indispensable pour que l'enfant puisse participer activement au quotidien scolaire. Nous vous informons ci-après de la manière dont la thérapie logopédique prend en charge les enfants et adolescents ayant des troubles langagiers, les soutient dans leur développement oral et écrit, encourage leur capacité de communication et renforce la confiance en eux-mêmes ainsi que le développement de leur personnalité.

Qu'est-ce que la logopédie?

La logopédie s'occupe du développement langagier et communicationnel. Un trouble de l'acquisition langagière entraîne en règle générale des difficultés d'apprentissage et de rendement scolaire ainsi que des problèmes d'ordre relationnel. Un trouble langagier se répercute notamment sur la performance dans les matières scolaires où la langue et sa compréhension joue un rôle essentiel.

Le / la logopédiste évalue et diagnostique les troubles du langage et dispense une thérapie individuelle ou en groupe si nécessaire. Une des tâches élémentaires des logopédistes est de conseiller les parents et les personnes enseignantes.

Les logopédistes en tant que professionnel-le-s du langage, de son développement et de la communication apportent en guise de mesure préventive leur savoir à l'enseignement scolaire.

A qui s'adresse la logopédie?

Toute mesure logopédique requiert d'une évaluation professionnelle. Elle est indiquée quand un ou une élève manifeste des difficultés marquées dans l'acquisition du langage, l'appropriation de significations, la communication langagière ainsi que dans la lecture et l'écriture. Un enfant peut présenter – pour des raisons diverses – des difficultés langagières à différents niveaux, tels:

- la compréhension langagière
- la narration
- la grammaire
- le vocabulaire

Dans ces cas, les difficultés peuvent se manifester par des:

- perturbations du débit de la parole (par ex. le bégaiement)
- troubles de déglutition
- troubles de la voix
- difficultés phonologiques (par ex. l'articulation incorrecte des sons: /s/ au lieu de /sch/, la langue étant placée entre les dents en parlant)
- troubles de lecture et d'écriture.

Comment l'école peut-elle intervenir?

Si une difficulté langagière est décelée chez un ou une élève, les parents et la personne enseignante se réunissent pour effectuer un état des lieux et demander une évaluation logopédique.

Sur base de cette évaluation et avec l'accord des parents, la direction de l'école peut ordonner soit une thérapie individuelle ou en groupe en dehors de la classe, soit une thérapie intégrative de l'enfant ou adolescent-e au sein de la classe. Le Service psychologique scolaire peut également être consulté en cas de nécessité ou de questions ultérieures.

Dans le cadre de la thérapie, l'enfant ayant des difficultés langagières est stimulé-e et appuyé-e au moyen d'exercices, de formes de jeu et d'exercices de perception. L'enfant peut ainsi compenser ses déficits, améliorer ses compétences langagières et apprendre à gérer ses difficultés.

Comme mesure d'accompagnement, le ou la logopédiste mène des entretiens-conseils avec les parents et la personne enseignante, effectue des visites en classe et observe les élèves. Les mesures prises sont vérifiées lors d'une réunion de suivi individuel au moins une fois par an.

Dans le but d'apporter aux élèves un encouragement précoce et de prévenir des troubles d'apprentissage et de développement dans les domaines de la langue écrite et des maths, le/la logopédiste participe partiellement à l'enseignement (au niveau de l'école enfantine et au degré primaire inférieur en particulier) et conseille les personnes enseignantes.

Les élèves fréquentant une école privée peuvent également bénéficier d'une thérapie logopédique si nécessaire. La commission scolaire décide du lieu d'évaluation, de la mesure à prendre et du lieu de traitement.

Comment les parents peuvent-ils intervenir?

Les parents contribuent dans une large mesure au développement langagier de leurs enfants. Ci-après, quelques conseils aux parents pour qu'ils puissent appuyer les enfants dans leur développement langagier:

- Parlez souvent avec votre enfant sur différents sujets, et ce, dans la mesure du possible dans votre langue maternelle.
- Veillez à maintenir le contact visuel en parlant avec votre enfant. Vous manifestez ainsi votre participation à la conversation et signalez si vous l'avez compris ou non.
- Les enfants apprennent les uns des autres – encouragez le contact de votre enfant avec d'autres enfants du même âge.
- Vous transmettez le langage à votre enfant au moyen de rituels (par ex. une histoire avant qu'il/elle s'endorme, des chansons, des comptines).
- Faites des pauses quand vous parlez avec votre enfant.
- Tout dialogue implique l'échange: chacun parle à son tour.
- Prenez votre enfant au sérieux quand vous dialoguez avec lui. Votre enfant doit faire l'expérience qu'il déclenche quelque chose par son langage.
- Encouragez votre enfant à la lecture: lisez à haute voix des livres d'images, faites-lui cadeau de livres, allez régulièrement à la bibliothèque avec lui. Parlez de ce qu'il a lu.
- Veillez à ce que votre enfant ait un espace tranquille pour faire ses devoirs.
- Vous êtes un modèle important pour votre enfant – en cultivant un bon style de conversation, en lisant et en écoutant.

Un enfant qui présente des problèmes langagiers doit être libre de toute pression. Il doit pouvoir raconter quelque chose sans être corrigé constamment.

Maintenez le contact avec les personnes enseignantes de votre enfant et parlez de vos préoccupations et problèmes.

Si, à votre avis, il est nécessaire d'agir ou si vous avez besoin d'appui, demandez un entretien à l'enseignant- e titulaire de la classe.

Informations / Conseils

Si vous avez des questions précises au sujet du développement ou des troubles langagiers de votre enfant, veuillez vous adresser au Service de logopédie de votre commune.

Pour toute information supplémentaire, veuillez consulter les sites suivants:

- www.vsa.zh.ch (→ Schulbetrieb und Unterricht → Sonderpädagogisches)
Informations officielles de l'Office de l'enseignement obligatoire
- www.sprachpraevention.ch
Centre de compétences virtuel prévention des troubles langagiers, contacts et service d'informations et d'échanges pour la prévention en logopédie
- www.logopaedie.ch
Informations et avis aux parents et autres personnes de référence de l'Association suisse alémanique des logopédistes (DLV)
- www.lkg-zentrum.uzh.ch
Informations sur les fentes labiales, maxillaires et palatines de l'Universitätsspital Zürich

- www.kindersprache.ch
Informations sur l'acquisition du langage chez l'enfant.